

NORMES RÉDACTIONNELLES mémoire DUEH
(se confronter toujours avec le directeur du travail
pour les spécificités linguistiques)

- ➔ Pour s'inscrire et soutenir le mémoire DUEH, lisez la rubrique dédiée sur notre page (<https://www.flsh.uha.fr/formations/lettres/etudes-helvetiques/>) et écrivez à Mme Tania Collani tania.collani@uha.fr
- ➔ Pour la formation du jury de soutenance, les directeurs contactent Mme Tania Collani avec un préavis d'environ deux mois de la date de soutenance souhaitée

Généralités

Le mémoire pour l'obtention du DU en études helvétiques est un travail de recherche et de rédaction original, d'une trentaine de pages, rédigé sous l'encadrement d'un directeur, dans l'une des trois langues suivantes : français, italien, allemand. Le recours éventuel à l'anglais comme langue de rédaction peut être négocié avec l'accord du responsable du DUEH. Le travail portera sur un aspect touchant la littérature et la culture de la Confédération helvétique.

Le directeur peut être un enseignant statutaire qui assure les cours de Littérature helvétique ou qui a des affinités avec la littérature helvétique. Le plus simple et de vérifier, si vous avez des doutes, avec Mme Tania Collani.

Formats acceptés : Word et PDF

Page de titre : voir à la fin de ce document la maquette proposée

Marges du document : 3 cm (en haut, en bas, à droite, à gauche)

Interligne : 1,15

Titres des parties : Times New Romans, 14, en gras, centré

Sous-titres : Times New Romans, 13, en gras, à gauche

Texte : Times New Romans, 12, justifié

Numéros de page : insertion automatique (Word), mais pas sur la première page (option prévue lorsqu'on fait l'insertion).

Citations :

Les citations de moins de trois lignes :

- restent dans le texte et sont précédées et suivies par des guillemets.

Les citations de plus de trois lignes :

- sont séparées du texte (avant et après) par une ligne vide ;
- comportent (à droite et à gauche) un retrait d'un centimètre ;
- pas de guillemets ;
- dimension du caractère : 10.

Renvoi en note à bas de page :

- utiliser l'insertion automatique prévue par Word (numérotation continue) ;
- le numéro de la note précède le guillemet fermant et, le cas échéant, tout signe de ponctuation qui clôture la citation ;
- dimension du caractère : 9.

N. B. Le travail doit comporter à la fin :

1) une **bibliographie complète** des sources utilisées

2) le **Formulaire Plagiat** de la FLSH dûment complété et signé :

https://www.flsh.uha.fr/wp-content/uploads/2017/03/ADM_document-plagiat.pdf

Quelques conseils pour les références

Ces indications valent tant pour les notes de bas de page que pour la bibliographie. La seule différence est que dans les notes de bas de page le prénom de l'auteur précède son nom : donc Charles-Ferdinand Ramuz et pas RAMUZ, Charles-Ferdinand.

En bibliographie en revanche le nom précède le prénom, car cela permet de placer les œuvres en ordre alphabétique.

Sources primaires

NOM, prénom, *Titre de l'œuvre*, Ville, Maison d'édition, date de publication.

NOM, prénom, *Titre de l'œuvre* [date de la première publication si l'édition consultée est postérieure], Ville, Maison d'édition, date de publication.

* Les correspondances aussi peuvent être considérées comme des sources primaires :

NOM, prénom, NOM, prénom, *Titre de la correspondance*, édition établie par Prénom Nom, Ville, Maison d'édition, date de publication.

Sources secondaires

*Vérifier les données sur le catalogue de la BNF : <https://catalogue.bnf.fr/index.do>

Monographie

NOM, prénom, *Titre de l'ouvrage*, Ville, Maison d'édition, « Collection », date de publication.

Ouvrage collectif (un éditeur)

NOM, prénom (éd.), *Titre de l'ouvrage*, Ville, Maison d'édition, « Collection », date de publication.

Ouvrage collectif (plusieurs éditeurs)

NOM, prénom, NOM, prénom (éds), *Titre de l'ouvrage*, Ville, Maison d'édition, « Collection », date de publication.

Article dans un ouvrage collectif

NOM, prénom, « Titre de l'article », dans Nom Prénom (éd.), *Titre de l'ouvrage*, Ville, Maison d'édition, « collection », date de publication, p. XX-XX.

Article dans une revue

NOM, prénom, « Titre de l'article », dans *Titre de la revue*, n° X, date de publication, p. XX-XX.

NOM, prénom, « Titre de l'article », dans *Titre de la revue*, n° X : *Titre du numéro*, date de publication, p. XX-XX.

Article dans une revue en ligne

NOM, prénom, « Titre de l'article », dans *Titre de la revue*, n° X, date de publication, p. XX-XX. Disponible en ligne : insérer ici le lien. Consulté le XX/XX/XXXX.

N.B. Dans les notes de bas de page, il faut préciser à la fin de la référence le numéro de la page dans laquelle se trouve le passage cité. Donc par exemple :

Prénom, Nom, *Titre de l'ouvrage*, Ville, Maison d'édition, « Collection », date de publication, p. XX.

Ou :

Prénom, Nom, « Titre de l'article », dans *Titre de la revue*, n° X, date de publication, p. XX. Disponible en ligne : insérer ici le lien. Consulté le XX/XX/XXXX.

Sites (fondations, laboratoires et instituts de recherche, dictionnaires en ligne, etc.)

Nom de site : insérer le lien. Consulté le XX/XX/XX.

N.B. Éviter les sources non fiables et dont on ne connaît pas l'auteur.

Notes de bas de page

Ibid.

Lorsque deux notes successives font référence au même ouvrage, au lieu de répéter la référence on utilise : *Ibid.*

Si la page est différente, *Ibid.* sera suivi du numéro de page (*Ibid.*, p. X).

Op. cit.

Lorsque dans une note on fait référence à une œuvre précédemment citée, mais pas dans la note qui précède, au lieu de répéter le titre, la ville, la maison d'édition, la collection et la date de publication, après le nom et le prénom on écrit simplement *op. cit.*, suivi du numéro de page (Prénom Nom, *op. cit.*, p. X).

Si plusieurs textes différents du même auteur ont été précédemment cités, pour éviter de les confondre on précise le titre (Prénom Nom, *Titre de l'œuvre, op. cit.*, p. X).

Correspondances :

Prénom Nom, lettre à Prénom Nom du XX/XX/XX, dans Prénom Nom, Prénom Nom, *Titre de la correspondance*, édition établie par Prénom Nom, Ville, Maison d'édition, date de publication, p. X.

Traductions et plurilinguisme

Lorsqu'on analyse une œuvre littéraire, il est fortement déconseillé de travailler sur une traduction (sauf dans le cas d'études portant justement sur la traduction ou sur la réception d'un texte). Tandis que pour les sources critiques il est possible d'utiliser la traduction d'un ouvrage écrit dans une langue différente de celle de rédaction. Cela permet d'éviter trop de changements de langue dans le texte.

Si on est amenés à travailler sur une traduction (comme source primaire ou secondaire), cela doit être explicité dans les références :

NOM, prénom, *Titre de l'œuvre*, tr. P. Nom, Ville, Maison d'édition, date de publication.
NOM, prénom, *Titre de l'ouvrage*, tr. P. Nom, Ville, Maison d'édition, « Collection », date de publication.

Lorsqu'on utilise un mot, une expression ou une citation dans une langue différente de celle de rédaction, il faut le/les mettre en *italique* et, dans le cas des citations, fournir en note la traduction. Par exemple :

³⁴ Prénom Nom, *Titre de l'ouvrage*, Ville, Maison d'édition, « Collection », date de publication, p. X. En français : « traduction du passage cité dans le texte. » Prénom Nom, *Titre de l'ouvrage*, tr. P. Nom, Ville, Maison d'édition, « collection », date de publication.

Bibliographie

Elle doit comporter tous les textes consultés et cités.

Elle peut être divisée en sections selon la nature du document (œuvres fictionnelles, essais, correspondances, ou encore : monographies, articles, sites consultés, etc.) ou thématiquement (pour la bibliographie secondaire). Dans toutes ces parties, les œuvres seront listées en ordre alphabétique. Si on cite plusieurs œuvres du même auteur, elles seront présentées en ordre chronologique.

Études Helvétiques



Université de Haute-Alsace
Faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines

Titre du mémoire

NOM, Prénom étudiant :
Directeur du mémoire :

DUEH – Diplôme Universitaire en Études Helvétiques
Année **XXXX-XXXX**